



Gemeng
NIDDERAANWEN

Lundi 8h00 - 11h30 / 13h00 - 19h00
Mardi - Jeudi 8h00 - 11h30 / 13h00 - 16h30
Vendredi 8h00 - 14h00 (sans interruption)

Niederanven, le 4 décembre 2025

AVIS AU PUBLIC

(EAU-AUT-25-1012)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'**Administration Communale de Niederanven** a adressé une demande d'autorisation portant sur la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une Bäschcrèche à Senningerberg, 33, Breedewues à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 4 décembre 2025 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Fréd Ternes

le secrétaire,

Bob Scholtes



Gemeng
NIDDERAANWEN

Lundi 8h00 - 11h30 / 13h00 - 19h00
Mardi - Jeudi 8h00 - 11h30 / 13h00 - 16h30
Vendredi 8h00 - 14h00 (sans interruption)

Niederanven, le 4 décembre 2025

AVIS AU PUBLIC

(EAU-AUT-25-1012)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'**Administration Communale de Niederanven** a adressé une demande d'autorisation portant sur la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'une buanderie au sein du CIPA Gréngewald à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 4 décembre 2025 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Fréd Ternes

le secrétaire,

Bob Scholtes